



Grand Conseil
Secrétariat général
Pl. du Château 6
1014 Lausanne

Interpellation

(formulaire de dépôt)

A remplir par le Secrétariat du Grand Conseil

N° de tiré à part : 17-INT-656

Déposé le : 17.01.17

Scanné le : _____

Art. 115 et 116 LGC L'interpellation est une demande d'explications ou de précisions adressée au CE sur un fait du gouvernement ou de son administration. Elle porte sur une compétence propre ou déléguée du CE et peut être développée oralement devant le GC. Les questions qu'elle contient sont exprimées de telle manière que le CE puisse y répondre et sont suffisamment précises pour qu'une réponse courte y soit apportée dans le délai légal (attention : ne pas demander un rapport, auquel cas il s'agit d'un postulat).

Délai de réponse dès le renvoi au CE : trois mois.

Titre de l'interpellation

L'attractivité de l'Etat employeur : quels avantages pour les collaborateurs ?

Texte déposé

L'Etat de Vaud comme de nombreuses entreprises privées proposent à leurs collaborateurs des avantages offerts par des entreprises, tels que des prix préférentiels, rabais flotte, des rabais pour des fitness, etc.

Les entreprises le communiquent à travers des mails, des newsletters, ou des pages intranet.

Quel est le but des entreprises ? Il s'agit de les rendre attractives tout d'abord au niveau du recrutement, il s'agit souvent d'un argument avancé dans le processus de recrutement, et les futurs collaborateurs n'y sont pas insensibles. Mais aussi de fidéliser les collaborateurs à l'entreprise. Et nous assistons parfois à une véritable concurrence entre les entreprises pour offrir à leurs collaborateurs le plus grand nombre d'avantages auprès de fournisseurs, ou d'autres entreprises, offrant certains services et rabais.

Et qu'en est-il de l'Etat de Vaud ? L'Etat de Vaud propose aussi certains avantages à ses collaborateurs, offerts par des entreprises, par exemple les rabais sur l'achat d'ordinateurs d'une certaine marque, des offres spéciales sur des abonnements aux CFF, etc. Et en ceci, elle participe à l'un des axes que le Conseil d'Etat entend privilégier : l'attractivité de l'Etat employeur.

Après un sondage auprès des collaborateurs de l'Etat de Vaud, il se trouve que ces avantages ne sont guère communiqués, et que peu d'entre eux connaissent l'existence de ceux-ci.

Suite à ce constat, je pose au Conseil d'Etat les questions suivantes :

- Quelle est la stratégie du Conseil d'Etat vis-à-vis des avantages offerts à ses collaborateurs, dans une optique de recrutement et de fidélisation de ceux-ci ?
- Quel est le processus quant à la recherche de ces avantages pour les collaborateurs ?
- Est-ce que le Conseil d'Etat envisage une « publicité », une communication interne, via une newsletter, une page intranet, ou autre, afin de communiquer à l'ensemble des collaborateurs de l'Etat de Vaud ces avantages ?

Je remercie d'avance le Conseil d'Etat pour sa réponse à mes différentes questions.

Commentaire(s)

Conclusions

Souhaite développer



Ne souhaite pas développer



Nom et prénom de l'auteur : Manuel Donzé

Signature :

Nom(s) et prénom(s) du (des) consort(s) :

Signature(s) :